



**POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN
VALEUR DES MILIEUX NATURELS**

Bilan 07 et 08 – Document préliminaire

MÉMOIRE

du Conseil régional de l'environnement de Montréal

Présenté à

**La Commission permanente du conseil d'agglomération sur les
grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération**

6 mai 2009

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), créé en 1996, est un organisme à but non lucratif qui regroupe plus d'une centaine d'organisations préoccupées par la réhabilitation, le maintien et l'amélioration des milieux de vie naturels, cultivés et urbains. Le CRE-Montréal oeuvre principalement sur le territoire de l'île de Montréal. Le dossier des milieux naturels et des espaces verts est considéré comme prioritaire par le CRE-Montréal.

Rédaction :

Coralie Deny – CRE-Montréal

CRE-Montréal

454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2J 1E7
Tél. : (514) 842-2890
info@cremtl.qc.ca
www.cremtl.qc.ca

Par l'adoption, il y a plus de 4 ans, en décembre 2004, de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, l'administration montréalaise a démontré sa volonté d'améliorer la situation quant à la protection des milieux naturels sur son territoire. Accompagnée d'une enveloppe budgétaire de 36 millions de dollars sur 3 ans pour procéder à des acquisitions de milieux naturels dans 10 secteurs définis, les éco-territoires, afin d'atteindre 6% d'aires protégées sur l'île en milieu terrestre, soit un total de 3 012 hectares, la Politique a conduit rapidement à des actions concrètes de protection. Nous tenons à saluer cette initiative et les résultats bénéfiques qui en découlent.

Toutefois, le bilan 07-08 soulève selon nous plusieurs commentaires et questionnements que nous tenons à vous communiquer.

1- Une Politique qui s'est traduite par des gestes concrets mais un gain net limité

1.1. Clarifier les chiffres

Le bilan 07-08 avance qu'à ce jour, 2 473 ha, soit près de 5% du territoire de l'agglomération, ont été protégés grâce à la Politique et que Montréal est passée d'une perte annuelle de 75 ha à un gain annuel de 214 ha (protection 2004-2008 : 856 ha comprenant 427 ha dans les grands parcs urbains). Ces chiffres traduisent sans aucun doute une protection accrue de certains milieux naturels sur l'île de Montréal depuis l'adoption de la Politique, mais ils ne semblent pas traduire selon nous toute la réalité.

En effet, quand il est mentionné une perte annuelle de 75 ha, nous supposons qu'il est fait référence à la perte de surfaces boisées (hors parc et hors golfs) évaluée par le gouvernement du Québec en 2001¹. En revanche, le gain annuel de 214 ha représenterait selon notre compréhension seulement les milieux naturels qui ont bénéficié annuellement d'une protection via la Politique. En ce sens, ce nombre ne traduit aucunement un gain net de milieux naturels sur le territoire de l'agglomération.

1.2. Préciser les milieux naturels protégés

Il est légitime que Montréal comptabilise tous les milieux naturels protégés mais il est indispensable de bien différencier les gains réels en milieux naturels protégés, c'est-à-dire les sites privés ou publics (hors parcs) qui ont bénéficié d'une réelle protection via des ententes ou des acquisitions, des sites correspondant à des parcs publics, tels que les parcs-nature et le parc du Mont-Royal.

¹ Atlas des bois de Montréal (2001) Environnement Québec, Communauté urbaine de Montréal, Comités ZIP Jacques-Cartier et Ville-Marie et Claude Thiffault, 96p.

Ainsi, à la lumière des chiffres fournis lors de la présentation publique du 15 avril dernier, le gain net atteindrait véritablement 430 hectares (comprenant les dossiers ratifiés et les engagements dans les écoterritoires), soit un ajout de moins de 1% de milieux naturels protégés, puisque 3,9% bénéficiaient déjà d'une certaine forme de protection par un zonage «parc». Le gain net en milieux naturels protégés sur le territoire de l'agglomération serait donc réellement inférieur à 500 hectares.

1.3. Les milieux naturels surévalués dans les parcs publics

Il est à noter que les surfaces considérées pour les parcs comme étant des aires protégées englobent toutes les infrastructures, bâtiments, routes, stationnements, ainsi que les espaces verts de type «arbres sur gazon». La superficie accordée aux milieux naturels est donc surévaluée, de la même façon qu'elle l'est pour les parcs locaux qui sont entièrement zonés «vert» alors que dans de nombreux cas, une partie non négligeable de leur superficie est minéralisée ou artificialisée. Détailler et spécifier les superficies octroyées pour chaque type d'usage et d'aménagement dans les parcs montréalais permettrait, d'une part de clarifier les usages dans chaque aire protégée et, d'autre part, de s'assurer que tout ce qui ne compose pas le milieu naturel sur le site reste bien circonscrit dans des limites géographiques définies.

1.4. Tout le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est pas un milieu naturel

Dans les dossiers ratifiés, est comptabilisé le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, soit environ 137 hectares (340 acres), considéré à juste titre comme un cimetière-jardin mais qui ne peut dans son ensemble être pris pour un milieu naturel. Seuls trois bois peuvent avoir un tel statut, totalisant environ 7 hectares² ; les travaux réalisés dans le cadre de la Table de concertation sur le Mont-Royal permettent d'identifier clairement ces zones boisées. Ainsi, près de 130 hectares ne peuvent actuellement être considérés comme «naturels».

Sur les 2 473 ha protégés à ce jour, seuls 300 ha représentent un gain net réel, soit moins de 1 % du territoire de l'agglomération.

²Céline Paradis, Étude sur les espaces verts et sur les potentiels de verdissement des espaces gris de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, Étude préliminaire réalisée à la demande du Groupe de travail no3 pour le Bureau du Mont-Royal, Mai 2006.

2- Un bilan qui ne permet pas de dresser un portrait réel des pertes annuelles en milieu naturel

Le bilan doit permettre de connaître l'évolution des milieux naturels et non seulement celle des aires protégées, qui ne constituent qu'une faible partie des milieux naturels (L'Atlas des bois de Montréal estimait en 2001 à 1600 ha la superficie de bois privés sur le territoire de l'île).

En 2001, l'Atlas des bois de Montréal³ répertoriait et caractérisait en effet sur le territoire de l'agglomération de Montréal tous les bois de propriété privée, y compris les bois de superficie inférieure à 15 ha, par ailleurs très nombreux et dispersés sur le territoire. Depuis 8 ans, aucun nouveau bilan de ce couvert boisé n'a été fait. Comme l'actuelle Politique ne prend en compte que les milieux naturels à l'intérieur des 10 écoterritoires, il est impossible aujourd'hui de connaître l'évolution réelle du couvert boisé total montréalais et donc d'évaluer à quelle vitesse ces milieux disparaissent.

En revanche, il est intéressant de mentionner que le CRE de Laval a piloté une étude des biotopes urbains et périurbains de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en collaboration avec l'UQAM et l'université de Montréal, qui a permis entre autres de comparer le taux d'occupation du couvert végétal entre les années 1984 et 2005 sur le territoire de la CMM. Les résultats ont montré qu'en vingt ans, les zones boisées avaient réduit de 310 hectares, représentant une perte de 18% de ce type de milieux naturels.

La situation est pire pour les milieux humides de l'agglomération qui n'ont toujours pas fait l'objet d'un seul inventaire et d'une caractérisation au cours de la dernière décennie. Pourtant, leur valeur écologique est très grande et leur présence sur le territoire très faible, puisqu'un nombre important a été remblayé jusqu'à aujourd'hui et continue de l'être (les certificats d'autorisation délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs l'attestent).

Dans ce document préliminaire du bilan 07-08, il est mentionné en page 15, comme il l'avait été déjà fait dans le bilan de mai 2006 en page 2, qu'une caractérisation de 59 parcs (grands parcs et parcs locaux) a été réalisée. Or, cette étude n'est toujours pas rendue publique, ceci ne nous permettant pas d'évaluer la part des milieux naturels occupant ces parcs.

Il n'est donné aucun portrait global des ruisseaux que compte l'agglomération, pourtant des milieux naturels importants.

Il nous apparaît donc, qu'eu égard à toutes ces informations manquantes, il est impossible de dire combien d'hectares l'agglomération perd de milieux naturels annuellement. Car il ne fait aucun doute qu'elle en perd, des milieux naturels inférieurs à 15 hectares peut-être certes, mais des espaces naturels

³ Atlas des bois de Montréal (2001) Environnement Québec, Communauté urbaine de Montréal, Comités ZIP Jacques-Cartier et Ville-Marie et Claude Thiffault, 96p.

tout de même. À ce propos, le document mentionne à plusieurs reprises des «compensations» de milieux humides (pages 11,13 et 17) qui ne devraient porter ce nom puisqu'elles traduisent en vérité une perte nette de milieux humides (engagement de protection d'un espace naturel existant au prix de la disparition d'un milieu humide).

3- Un bilan auquel les données spécifiques pour chaque écoterritoire sont manquantes

Sans les données et les cartes présentées lors de la séance publique du 15 avril dernier, le bilan manquerait drastiquement de précisions. Malgré les descriptions des lieux d'intervention, aucune carte décrivant les limites claires des terrains acquis ou protégés n'est incluse dans le bilan. Aucun bilan financier ne permet de comprendre la ventilation des 29 millions \$ dépensés. Dans un souci de transparence, l'agglomération gagnerait à être plus précise à ce niveau.

4- Pour atteindre les 6 % d'aires protégées visés, plusieurs dizaines de millions de dollars supplémentaires seraient nécessaires

Nous félicitons l'administration montréalaise qui a mené des négociations et des échanges de terrains entraînant la protection de milieux naturels d'importance. Dans la présentation publique du 15 avril dernier, il est mentionné qu'il en coûte pour chaque nouvel hectare d'aires protégées 68 000 \$, basé sur la dépense de 29 millions \$ pour 430 hectares. Basé sur ces calculs, pour en sauvegarder 500 hectares de plus, un investissement supplémentaire de 34 millions \$ serait donc nécessaire, soit 27 millions \$ de plus que les 36 prévus. L'agglomération montréalaise doit continuer d'investir pour la protection des milieux naturels et poursuivre de nouvelles négociations en vue d'échanges de terrains.

5- La Politique doit poursuivre ses efforts pour protéger et mettre en valeur les milieux naturels montréalais, afin d'atteindre 12 % d'aires protégées sur son territoire

Même si l'on peut espérer que l'objectif de 6% d'aires protégées en milieu terrestre soit prochainement atteint, ce résultat ne peut être considéré comme une fin en soi. Montréal doit se doter d'un nouvel objectif, d'une part parce que la norme internationale actuelle, établie par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), est de 12% et d'autre part parce qu'il reste sans aucun doute des milieux naturels sur l'île de Montréal à

protéger. Rappelons que le gouvernement du Québec s'est engagé à atteindre ce pourcentage à l'échelle de la province en 2015.

6- Des gestes concrets supplémentaires restent à poser dans les dix écoterritoires

Ce bilan, comme le précédent, montre qu'avec la volonté et des moyens, l'agglomération est capable de faire avancer le dossier des aires protégées sur son territoire et que la nature est aussi une affaire urbaine. Mais il montre aussi que la tâche n'est pas finie et qu'il reste encore beaucoup à faire si, collectivement, nous désirons une métropole où l'on accorde une place importante aux milieux naturels qui contribuent, sans conteste, à une bonne qualité de vie des citoyens urbains.

Les dix écoterritoires recèlent encore des milieux naturels à protéger. La Politique doit donc poursuivre ses efforts dans ce sens.

6.1. La pointe Est de l'île

La trame verte de l'Est mériterait d'être agrandie vers l'est pour englober la pointe de l'île. En effet, dans ce secteur «oublié», on y retrouve des parcs en rive et un en devenir, l'ancienne marina Beaudoin, d'une superficie de 1,5 hectares. Ce site, aujourd'hui de propriété publique, offre une vue privilégiée sur le Fleuve, un chaînon important pour l'aménagement d'une promenade de plus de 2 km en rive, reliant le parc de la Pointe de l'île et le parc de la Terrasse Bellerive, et un accès possible au magnifique archipel de l'île Sainte-Thérèse.

6.2. La coulée Grou

La protection de la tête de la coulée (10 hectares) est sans conteste importante et nécessaire. Nous saluons donc cette décision de l'agglomération prise dans le cadre de la Politique. Toutefois, dans une perspective d'écosystème global, incluant le milieu aquatique lui-même, il apparaît également essentiel d'assurer l'approvisionnement et la circulation de l'eau sur toute la longueur de la coulée. Actuellement, ce cours d'eau souffre d'un assèchement estival récurrent et d'une coupure complète de l'écoulement de ses eaux au niveau de la rue Sherbrooke puisqu'au sud de cette rue, les marais déversent leurs eaux dans un égout pluvial qui aboutit directement dans le fleuve Saint-Laurent. Au nord de la rue Sherbrooke, la coulée Grou est alimentée partiellement par le marais du cimetière alors que le golf draine ses eaux de pluie vers les égouts. Par ailleurs, une importante zone naturelle jouxtant la coulée Grou au nord de la rue Sherbrooke est actuellement zonée résidentielle et pourrait être développée avec plus d'un millier d'unités de logements. Ceci pourrait avoir sans aucun doute un impact sur ce milieu naturel, notamment au niveau de l'approvisionnement en l'eau,

qu'il faut s'assurer d'éviter. L'action de protéger la tête ne permettra donc pas à elle seule de protéger et de réhabiliter le cours d'eau. Il est nécessaire pour cela de poser encore d'autres gestes dans les prochaines années.

6.3. Le ruisseau Pinel

Sur la dizaine de ruisseaux que compte l'île aujourd'hui (on en répertoriait plus de 36 il y a une centaine d'années), seul le ruisseau Pinel reste non canalisé sur l'ensemble de son parcours (environ 1,9km). Cette caractéristique le rend important d'un point de vue écologique. Les 4 hectares protégés à la tête du ruisseau représentent un bon début et nous invitons les instances municipales à poursuivre ces efforts plus en aval pour assurer la viabilité écologique de l'ensemble du cours d'eau. Le plan concept pour ce ruisseau, dont une image a été intégrée à la présentation du 15 avril dernier, mériterait donc d'être mis en oeuvre dès les prochaines années pour le protéger intégralement, réaliser les aménagements en conséquence et le rendre accessible à la population.

6.4. Le ruisseau de Montigny

Même s'il est un fait que les aménagements prévus (ponts verts, buttes et bassin de rétention naturalisé) et l'acquisition de l'île Lapierre vont contribuer à enrichir le site, il n'en demeure pas moins que la présence future à très forte proximité de l'autoroute et du pont de la 25 vont énormément nuire à la quiétude des lieux, voire même à l'intérêt des Montréalais de s'y promener. La photo présentée lors de la consultation publique du 15 avril traduit bien cet état puisque les ouvrages en construction dans la rivière des Prairies sont situés à seulement quelques mètres de l'île Lapierre. Il est fort dommage de constater que tous les efforts de conservation et d'aménagement de l'administration municipale au cours des dernières années dans ce nouveau grand parc vont mener à l'accès, pour la population montréalaise, à un parc en bordure d'une autoroute et d'un pont.

Il n'en demeure pas moins que le parc linéaire, avec son beau ruisseau et ses îles, offre un potentiel important d'aménagement tant pour des activités dans le vert (marche, vélo, raquettes, glissades, observation...) que dans le bleu (canotage, baignade, pêche). Il est donc important, pour la population locale et montréalaise, de permettre ces activités au cours des prochaines années.

Les ruptures dans le parcours dues aux grandes artères qui le traversent ainsi que les deux secteurs canalisés du ruisseau (au nord du lac d'Anjou et au nord du boulevard Gouin) doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ponts verts et «décanalisation» représentent des solutions intéressantes pour assurer une véritable continuité au niveau de ce corridor vert et bleu.

6.5. Le Mont-Royal

Sur le plan des milieux naturels, la couronne institutionnelle qui se trouve dans l'Arrondissement historique et naturel du mont Royal recèle des zones boisées d'intérêt écologique reconnu qu'il faut s'assurer de protéger à perpétuité du développement ; acquisitions et ententes avec les propriétaires doivent être faites en conséquence. Par ailleurs, le projet de conservation, basé sur un réseau écologique de 423 hectares, comprend aussi des corridors écologiques, en grande partie à l'extérieur du parc, qui nécessitent une protection adéquate ainsi que des aménagements naturels. Malheureusement, deux bois répertoriés, soit celui de l'ancien séminaire des Sulpiciens (Marianopolis) et du collège Brébeuf ne bénéficient pas à ce jour d'une zone tampon, situation inacceptable dans un contexte de vision écologique du territoire. Même si un Pacte patrimonial du mont Royal a été signé par les institutions, il n'en demeure pas moins que les démarches concrètes de protection à long terme doivent se concrétiser. Or, le projet de développement, actuellement en consultation, pour le site de Marianopolis ne va pas du tout dans ce sens.

6.6. Les rapides du Cheval Blanc

Nous appuyons le projet de nouveau parc-nature qui viendra offrir aux montréalais un nouvel accès public à un espace vert et bleu. En ce sens, il est important que tous les milieux situés à l'est de la zone autorisée pour le développement domiciliaire soient protégés et zonés «parc».

6.7. Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme

Nous tenons tout d'abord à féliciter l'agglomération pour ce grand projet de protection et de mise en valeur d'un milieu naturel sur 180 hectares qui combine le vert et le bleu. Ceci représente un gain important pour les aires protégées dans ce secteur, mais le potentiel de faire mieux est là et donc l'opportunité d'augmenter substantiellement la superficie de l'agglomération dévolue aux milieux naturels protégés. Nous sollicitons encore votre intervention dans ce dossier pour que le gouvernement du Québec participe également à cet effort en versant à des fins de parc le grand terrain vert, actuellement en la possession de la SGF mais qui ne figure pas sur la carte incluse dans la présentation du 15 avril (diapositive 43), qui ferait partie de ce corridor écoforestier. Les zones boisées entourant les Laboratoires de santé publique du Québec devraient faire l'objet d'une protection et d'intégration au projet de milieu naturel pour assurer une bonne largeur de corridor forestier jusqu'à l'autoroute 40 sur la rive ouest du cours d'eau.

6.8. La falaise Saint-Jacques

Rien n'a été fait ni ne semble prévu pour la Falaise Saint-Jacques dans le document. Pourtant les gigantesques travaux projetés par le Ministère du transport du Québec de réfection du complexe Turcot vont décider de l'avenir de la falaise car, en fonction de l'espace alloué au piedmont, la réappropriation du site par la population, et par là même sa protection, pourra ou non se faire. Le document ne fait aucunement mention des aménagements souhaités pour protéger, mettre en valeur et rendre accessible à la population cet écoterritoire, une lacune qui devrait être comblée et cela très rapidement. Sinon cet écoterritoire serait pour ainsi dire perdu.

7- Les petites superficies de milieux naturels doivent aussi faire l'objet d'une protection

Les petites superficies de milieux naturels (≤ 15 ha), souvent des résidus de bois plus importants, devraient aussi faire l'objet d'un programme de protection, même quand ils sont situés à l'extérieur d'un écoterritoire. L'Atlas des bois de Montréal montre très bien qu'une grande majorité des espaces boisés sur l'île sont inférieurs à cette taille. Le portrait du couvert montréalais dépend donc aussi beaucoup de ces petits milieux naturels répartis sur l'ensemble du territoire. Si rien n'est entrepris pour assurer leur conservation, le risque est grand de les voir disparaître progressivement du paysage. Dans une perspective non seulement de biodiversité mais aussi de maintien du couvert végétal en ville et de corridor vert reliant les grands espaces verts montréalais, la présence de ces petits milieux naturels revêt toute son importance.

8- L'équité territoriale doit orienter les actions de protection et de mise en valeur

Dans un souci d'équité territoriale et donc d'accessibilité pour tous les citoyens de l'agglomération à des espaces naturels, selon le principe *Des milieux naturels pour tous !*, il est nécessaire de diversifier les actions.

Certains secteurs recèlent encore des milieux naturels nécessitant la poursuite des efforts de protection et de mise en valeur.

D'autres secteurs de l'île n'ont plus cette chance, alors il faut trouver d'autres voies d'intervention pour offrir de tels milieux à la population. La naturalisation en est une à privilégier. Dans certains cas, des espaces verts sont déjà en place, un aménagement et une gestion écologiques du site suffiraient alors pour permettre la formation d'un nouveau milieu naturel. Dans d'autres cas, la création de nouveaux milieux naturels s'impose, les zones en friche, comme des terrains vacants, peuvent jouer ce rôle.

9- L'ancien golf de Meadowbrook doit être naturalisé et transformé en parc public

L'ancien golf représente une occasion unique d'offrir à la population du quartier un accès à un grand parc urbain (57ha). En raison de son passé de golf, donc de terrains verts, il ne nécessiterait pas d'aménagements majeurs. Créé comme zone tampon entre les voies de chemin de fer et la zone résidentielle en 1917, ce site abrite déjà des éléments naturels à valeur écologique et continue aujourd'hui de jouer un rôle important de zone de transition pour les habitants du quartier. L'agglomération a ici une opportunité formidable d'agir en milieu urbain, dans la région centrale de l'île. Nous sollicitons donc son intervention rapide dans ce dossier.

10- Les milieux naturels montréalais doivent être mis en réseau et des zones tampon doivent être créées

La mise en réseau des milieux naturels montréalais est capitale sur le plan de la biodiversité et de leur accès pour les citoyens. La plupart des 10 écoterritoires sont très éloignés les uns des autres, ce qui pose le défi de leur réseautage. Les parcs locaux, les voies cyclables, les rives offrent un potentiel certain à cet égard. Dans une vision montréalaise globale et structurante des milieux naturels protégés, il serait nécessaire d'évaluer les aménagements nécessaires à leur connexion. La protection de certains petits milieux naturels pourrait s'avérer alors stratégique.

À titre d'exemple, le parc du Ruisseau-de-Montigny, qui est lié à la piste cyclable située sur le boulevard Gouin, devrait être relié au Sud au parc Maisonneuve (et donc à la piste cyclable sur la rue Rachel). Ceci faciliterait grandement l'accès en transport actif au parc du Ruisseau-de-Montigny pour les citoyens du centre-ville et augmenterait substantiellement le réseau de pistes cyclables récréatifs et utilitaires.

La mixité dans les quartiers entraîne parfois une cohabitation difficile entre différents usages comme résidentiel et industriel et résidentiel et autoroutier. Il est nécessaire dans de tels cas de créer ou de maintenir des zones de transition naturelles. Des zones tampon sont aussi essentielles pour préserver l'intégrité écologique de sites naturels d'importance. Le cas de la falaise Saint-Jacques est exemplaire, car assurer une bonne protection du piedmont (une centaine de mètres de largeur) jouerait un rôle important de zone tampon dans une perspective de protection de cet écoterritoire et d'aménagement d'un accès récréatif intéressant le long de la falaise.

11- Les rives doivent bénéficier d'une meilleure protection et d'un programme de naturalisation

Même si les écoterritoires concernent en plusieurs endroits les rives de l'agglomération (ex. : Rapides du cheval blanc et coulée Grou), la Politique mériterait d'être enrichie d'un volet spécifique à la naturalisation et à la protection des rives, avec sensibilisation accrue des propriétaires riverains. De mauvaises pratiques et une mauvaise connaissance des enjeux entraînent souvent une artificialisation ou des aménagements en rive néfastes. Parfois même, le domaine public riverain a été approprié par des propriétaires de terrains en berge. Pour que l'ensemble des citoyens de l'agglomération se réapproprient leur insularité, une attention particulière doit être mise sur l'accès public aux berges, leur naturalisation et leur protection.

12- La protection et la mise en valeur des milieux naturels : plus que du verdissement

Le Bilan 07-08 propose dans les deux dernières pages du document quelques orientations pour 2009-2010 et notamment de s'attaquer aux zones de friches urbaines. Dans une perspective de naturalisation à des fins de protection à long terme, cet objectif nous apparaît totalement justifié à l'intérieur de la Politique, mais relève davantage d'une stratégie de verdissement si les terrains visés correspondent à des terrains vacants privés sur lesquels de futurs projets de développement pourraient voir le jour. Leur aménagement ne serait pas dans ce cas pérenne et pourrait difficilement représenter un gain en terme d'espaces naturels. En revanche, rocades et bretelles d'autoroutes pourraient faire l'objet d'un enrichissement de la biodiversité actuellement très déficiente voire totalement absente.

13- Montréal doit montrer son leadership auprès des autres paliers de gouvernement

L'agglomération de Montréal occupe une place centrale dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Elle doit faire figure de leader et inciter la CMM, et donc toutes les municipalités qui la composent, à adopter une Politique et un Plan d'action concerté visant à protéger 12% de leurs milieux naturels. La tâche est grande puisque moins de 2% du territoire de la CMM sont constitués d'aires protégées. Un grand nombre de métropoles dans le monde se sont dotées d'une ceinture verte ou d'une trame verte. La CMM ne peut passer à côté d'une telle vision.

En tant qu'unique grande métropole du Québec, l'agglomération montréalaise doit faire valoir auprès du gouvernement sa situation particulière et les

efforts qu'elle doit consentir pour atteindre 12% d'aires protégées sur son territoire, afin d'aller chercher un appui à ce niveau gouvernemental.

En conclusion

Le Bilan 07-08 présente sans conteste un avancement pour la protection des milieux naturels de l'agglomération de Montréal et nous félicitons à cet égard l'agglomération pour avoir pris un tel engagement, qui faisait défaut depuis plus d'une vingtaine d'années.

Pour mesurer les progrès, il faut savoir d'où l'on part et où l'on va. Il ne suffit pas de connaître l'évolution des aires protégées mais il faut également connaître l'évolution de l'ensemble des milieux naturels montréalais. La Politique devrait réaliser un tel portrait global.

Nous considérons que la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* doit non seulement atteindre les objectifs d'aires protégées qu'elle s'était fixée en 2005 (6% en milieu terrestre) mais aussi se doter d'un objectif plus ambitieux de 12% d'aires protégées et poser d'autres gestes nécessaires et structurants en faveur des milieux naturels pour aujourd'hui et demain, tels que décrits plus haut.

Il est certain que la valeur foncière aujourd'hui des terrains montréalais rend les acquisitions coûteuses. Toutefois, il faut rappeler que la prise de décision municipale de 1992, quant au moratoire gelant tout projet d'acquisition, a conduit à cette situation actuelle. Il ne faudrait donc pas reproduire cette même erreur et faire en sorte que, dans une vingtaine d'années, nous regrettions notre inaction passée dans ce domaine parce que les prix des terrains auront continué de grimper et que les espaces naturels à protéger auront réduit dramatiquement.

L'importance en milieu urbain des espaces verts, et plus spécifiquement des milieux naturels, est reconnue dans bien des métropoles dans le monde. Pour une grande majorité de citoyens, un accès à la nature proche de chez eux représente sans aucun doute un élément majeur de la qualité de leur milieu de vie. Montréal, contrairement à bien d'autres métropoles, possède encore sur son territoire des joyaux naturels, des rives sur plusieurs centaines de kilomètres et des espaces «libres» urbains à potentiel de naturalisation, que beaucoup nous envient. L'agglomération ne doit donc pas laisser passer ces opportunités de protéger et d'aménager de nouveaux milieux naturels dans les prochaines années.